

AVIS DIVERS**IC TELECOM**

Société Anonyme au capital de 1.825 547,20 €.
Siege social : 45 Quai de Seine 75019 Paris
412 627 465 R.C.S. Paris

AVIS AUX ACTIONNAIRES CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 MARS 2012

Les actionnaires de la société IC TELECOM (la « Société ») ont été convoqués en assemblée générale ordinaire, le 6 mars 2012 à 10 heures au siège social de la société 45 Quai de Seine à Paris 19ème ce qui a fait l'objet d'un avis préalable publié le 30 janvier (Balo n°13) et d'un avis de convocation le 20 janvier 2012 (Balo n°22).

L'accord (Equity Line / PACEO) conclu avec la société américaine GEM Global Yield Fund - initialement stipulé dans les projets de résolutions 4 à 8 - feront l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'AMF préalablement au vote en assemblée générale.

Dès lors seules les résolutions suivantes seront soumises au vote des actionnaires lors de l'assemblée du 6 mars 2012 :

Première résolution (*Procédure d'alerte et continuité d'exploitation*)

Deuxième résolution (*Date de l'Assemblée Générale Annuelle d'Approbation des comptes de la Société au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011*)

Troisième résolution (*Décision à prendre en application de l'article L.225-248 du Code de commerce : dissolution anticipée ou non de la Société*)

Neuvième résolution (*Pouvoirs*)

Le Conseil d'Administration

1200518